

La lettre de la **CPDT**

Conférence Permanente
du Développement
Territorial

N° 42
Juillet 2016

03 Dossier

L'Atlas des Paysages
de Wallonie

07 Recherche

Juger de nouvelles zones
d'extraction

10 Rencontre

Pépinière de talents :
Pierre Neri

12 Publications

Notes de Recherche

Le 29 novembre 2016 aura lieu le prochain colloque de la CPDT. Celui-ci est habituellement l'occasion pour la CPDT de faire part des résultats de ses travaux et de les confronter à d'autres éclairages soit scientifiques, soit de praticiens tant belges qu'étrangers.

Cette année, le colloque du 29 novembre aura lieu à Mons au MICX (Mons International Congress eXperience). Il aura pour objet la présentation de l'Analyse contextuelle du futur Schéma de développement territorial de la Wallonie prévu par la Déclaration de Politique Régionale. Cette réflexion actualise et complète le Diagnostic territorial qu'a rédigé la CPDT en 2011. Dans le cadre de cette analyse, l'accent sera mis sur les dimensions transfrontalière et trans-régionale (au sens position de la Wallonie au sein de l'Europe du Nord-Ouest).

Le colloque du 29 novembre sera donc l'occasion de mettre en avant, d'une part, l'actualité des stratégies de développement territorial des régions voisines et, d'autre part, les principaux constats et perspectives dressés par la CPDT à propos des évolutions récentes et à venir du territoire wallon dans différents secteurs (habitat, activités, transport, patrimoines...). Ce colloque se veut résolument dynamique en privilégiant les échanges avec le public. Les constats et perspectives ainsi que l'analyse de la manière dont se structure le territoire wallon, tant à l'interne que vis-à-vis des espaces qui l'environnent seront ainsi mis en débat. Ils seront éclairés par une analyse des atouts/faiblesses/opportunités/menaces réalisée dans le cadre de cette recherche.

L'accent mis sur le transfrontalier/transrégional et sur le suprarégional témoigne de l'importance des relations et interdépendances qu'entretient la Wallonie avec chacun de ses voisins. A cet égard, quelques chiffres suffisent pour illustrer l'ampleur du phénomène.

En 2014, 230.203 travailleurs habitant en Wallonie avaient leur lieu de travail en dehors du territoire régional, soit l'équivalent de 14,8% de la population active occupée résidant en Région wallonne. De même, à cette date, 79.571 travailleurs actifs en Wallonie résidaient en dehors du territoire wallon, ce qui représente 5,6% des travailleurs qui y sont actifs. En 2011, les wallons réalisaient en moyenne 8% de leurs achats par-delà les limites du territoire régional.

Entre 2005 et 2014, près de 40% de la forte croissance démographique connue en Wallonie est due à un solde migratoire positif aux dépens des territoires voisins (Bruxelles, Flandre et les quatre pays voisins), bien loin devant la part prise par le solde naturel (15%). Une grande partie du territoire wallon est donc impactée au quotidien par ces dynamiques transfrontalières, particulièrement au niveau des vastes territoires intégrés dans les aires métropolitaines de Bruxelles, de Luxembourg et de Lille sans oublier les territoires sous l'influence des villes d'Aix-la-Chapelle et de Maastricht.

Les liens avec nos voisins sont aussi très étroits dans les domaines des transports (autoroutiers, ferroviaires, fluviaux ou aéroportuaires), de l'eau, de l'énergie, du développement économique, de la conservation de la nature... Les parcs naturels transfrontaliers ainsi que la mise en valeur des trames vertes et bleues ou la gestion des bassins hydrographiques sont autant de projets qui traversent les frontières wallonnes. Le colloque du 29 novembre prochain constituera un moment privilégié pour partager l'analyse de l'état du territoire wallon et d'en tirer les perspectives d'évolution aux horizons 2025 et 2040 en vue de construire le futur projet de territoire wallon.

Les 3 coordinateurs scientifiques
Valérie Cawoy, Jean-Marc Lambotte et Alain Malherbe

Photo de couverture : Dalle de Tailfer, ancienne carrière située à côté de la carrière de Justin – Stéphanie Quériat

La Conférence Permanente du Développement Territorial

Coordinatrice de la CPDT :
Annick Fourmeaux, SPW - DGO4
Aménagement du territoire, Logement,
Patrimoine et Energie
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur
annick.fourmeaux@spw.wallonie.be
Tél. 081/33.21.35

Les équipes de recherche

ULB-IGEAT

*Institut de Gestion de l'Environnement
et d'Aménagement du Territoire*
CP 130/2, Av. F. Roosevelt 50
1050 Bruxelles
vcawoy@ulb.ac.be
Tél. 02/650 65 60

Coordination : **Marie-Françoise Godart**
Valérie Cawoy

UCL-CREAT

*Centre de Recherches et d'Etudes
pour l'Action Territoriale*
Place du Levant 1 - 1348 Louvain-la-Neuve
sabine.gerard@uclouvain.be
Tél. 010/47 21 27

Coordination : **Yves Hanin**
Alain Malherbe

ULg-Lepur

*Centre de recherche en Sciences de la
Ville, du Territoire et du Milieu rural*
9 Allée de la Découverte, B52/3
4000 Liège
lepur@ulg.ac.be
Tél. 04/366 58 93 (ou 88)

Coordination : **Jean-Marie Halleux**
Jean-Marc Lambotte

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale, en téléphonant au 1718 ou en envoyant votre demande à publications@spw.wallonie.be

Éditrice responsable :

Annick Fourmeaux

Rédaction : Dominique Istaz

Crédit photographique : E. Castiau,
SPW-DGO6-DIC, D. Van Acker (SPW)

Graphisme & mise en page :
Ludivine Minnoye

La lettre N° 43
paraîtra en novembre 2016



L'Atlas des Paysages : la vallée de la Meuse

Les « Atlas des Paysages de Wallonie » ont pour objectif de faire connaître les paysages de la Wallonie et de proposer des pistes d'action pour en préserver les caractéristiques. Le tome n° 6 de cette collection, consacré à la Vallée de la Meuse, sera mis en ligne vers la fin de l'année 2016. Il vous faudra donc encore patienter !

Nous avons rencontré les chercheurs¹ qui ont travaillé à l'étude et à la rédaction de ce tome ainsi que des membres du Comité d'Accompagnement de la recherche et des utilisateurs qui nous ont parlé de l'Atlas dans leurs démarches.

Le sixième tome paraîtra en fin d'année sur notre site internet et il vous sera possible de le télécharger. A l'heure actuelle, il n'est pas prévu de publication papier, la politique de la Région étant de limiter les coûts. Les chercheurs espèrent néanmoins trouver une solution pour le publier : *« Nous risquons de perdre une partie des lecteurs car l'Atlas est souvent utilisé en le feuilletant, en regardant les illustrations... Tout le travail de mise en page étant réalisé pour la mise en ligne, il ne resterait qu'à trouver un financement pour une impression. Nous y réfléchissons »*

L'Atlas de la Vallée de la Meuse

L'ensemble paysager de la Vallée mosane correspond à la profonde tranchée creusée par le fleuve au travers du plateau condrusien de la frontière française à Namur puis, de cette ville à la frontière néerlandaise, entre le plateau hesbignonnais et les plateaux condrusien et hervien. Quelles sont les spécificités de cet ensemble paysager ? *« Ce qui*

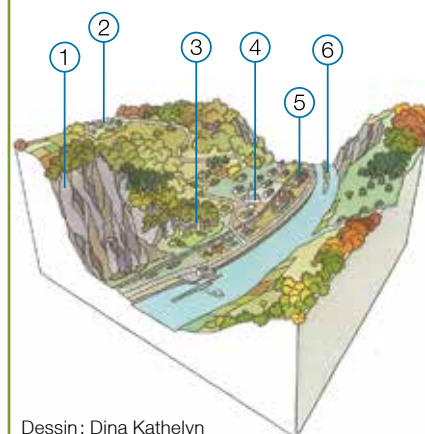
ressort d'abord de cet atlas, c'est la complexité, la concurrence entre les fonctions. Il y a, sur un territoire très restreint, une multiplicité de fonctions. Le relief de vallée est une contrainte physique forte qui empêche la plupart des activités de déborder. »

Au cœur de l'Atlas, il y a bien sûr le fleuve lui-même et, à travers les évolutions, les manières dont l'homme se l'est approprié. Jusqu'à la fin du 19^e siècle, le développement était tourné vers le cours d'eau. La pratique du transport fluvial a impliqué l'installation de relais et d'activités au bord du fleuve... La vallée est un corridor de communication, en relation étroite avec les ensembles paysagers qui le jouxtent, dans lequel se sont développés la route et le rail. Mais avec le développement du transport par rail et par la route, les activités ont tourné le dos au fleuve. Aujourd'hui, il y a une volonté de se le réapproprié.

Une caractéristique propre à cet ensemble paysager est le mélange intime entre des éléments paysagers anthropisés, fortement transformés par l'action de l'homme, et d'autres encore très naturels. *« Par exemple, la partie amont de l'ensemble est restée très naturelle, tandis que plus loin se sont développées les deux grandes villes de Namur et Liège. Dans la ville, les caractéristiques*

Haute Meuse dinantaise

1. Vallée encaissée aux versants boisés entrecoupés d'affleurements rocheux
2. Village de vacances situé à cheval sur l'aire et sur l'ensemble paysager voisin
3. Élément patrimonial constituant un repère visuel fort (château, prieuré, abbaye...)
4. Noyau villageois installé dans un élargissement de la plaine alluviale
5. Villas mosanes et anciens hôtels monumentaux
6. Îles et barrage-écluse entravant ponctuellement le cours du fleuve



Dessin : Dina Kathelyn

Quelques blocs-diagramme illustrent les paysages des aires paysagères. Il s'agit d'une représentation schématique, d'un paysage conceptuel qui rassemble les principales caractéristiques de l'aire. Ici, l'aire paysagère de la Haute Meuse dinantaise.

¹ Ont participé à la recherche CPDT « Atlas des paysages 6 » : E. Castiau, A. Coppens, M. Haine, T. Pons, S. Queriat, avec la collaboration de L. Fraipont, sous la direction de M.-F. Godart (IGEAT-ULB).

Les Atlas sont inscrits dans la démarche européenne

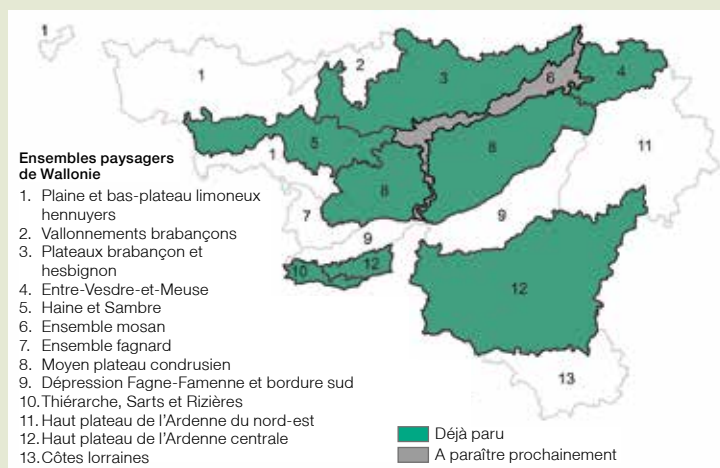
Les **Atlas des paysages de Wallonie** ne sont pas de simples atlas. Ils font partie des outils dont la Wallonie s'est dotée pour caractériser les paysages, pour sensibiliser et agir en leur faveur et mettre ainsi en œuvre la **Convention européenne du paysage**. Cette Convention, adoptée en 2000, constitue le premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen. Elle a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens (...). Sur cette base, de nombreux pays européens ont réalisé des travaux d'identification des paysages et mis en place des outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion de ceux-ci.

Dans un premier travail, la CPDT a identifié 79 «territoires paysagers²» en Wallonie, regroupés en 13 «ensembles paysagers». L'étude intègre la définition des paysages donnée par la Convention: «*une partie de territoire tel que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.*» Un second travail a donné naissance aux Atlas des paysages, conçus comme **outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion**. Ceux-ci traitent des paysages considérés comme remarquables aussi bien que des paysages les plus quotidiens. Claire Neuray³ précise: «*Les "territoires paysagers", à plus petite échelle, puis les Atlas des paysages, à l'échelle des ensembles paysagers, mettent les caractéristiques observables au centre de la démarche, avec des regards sur la mise en place du paysage, produit social, sur des temps longs, avec une accélération à partir des années 1950. Ils s'intéressent aux personnes qui y vivent et à celles qui gèrent le territoire.*» Le paysage étant visuel, l'atlas est abondamment illustré par des photographies, des cartes, des schémas, des dessins...

La **cohérence paysagère** est assurée par la démarche des échelles emboîtées: de l'ensemble paysager aux aires paysagères. Les Atlas envisagent l'ensemble du territoire, il n'y a pas de distinction entre paysage rural, paysage industriel, paysage urbain... Claire Neuray explique: «*Bien sûr, il y a des ensembles où un type de paysage est dominant mais nous avons utilisé la même démarche et la même présentation dans chaque volume. Ceci dit, dans chacun nous avons développé de manière plus approfondie une problématique parmi les caractéristiques actuelles. Par exemple, l'urbain pour l'Entre-Sambre-et-Meuse ou la forêt pour l'Ardenne centrale. Cette problématique n'est plus développée de manière aussi importante dans les volumes suivants, nous renvoyons au tome en question. Il est donc important d'avoir tous les volumes.*»

Plusieurs pays ont développé des Atlas des paysages: en France, en Espagne, au Portugal, en Slovaquie...

La réalisation des Atlas en France et en Wallonie a d'ailleurs donné lieu à un double échange de compétence. Dans un premier temps, ce sont les Atlas des paysages de Wallonie qui se sont inspirés de l'exemple français. «*Un premier échange avec les Français a eu lieu en septembre 2005. A l'époque, ceux-ci avaient déjà publié des Atlas des paysages, à l'échelle des départements ou des régions, et notre réflexion s'est nourrie de leur expérience.*» En 2015, 66 Atlas avaient été réalisés, couvrant 93 % du territoire français. Cependant, les Atlas français, réalisés par des bureaux d'études ou des architectes différents, ne se basaient pas sur une méthodologie commune et traitaient les paysages chacun à leur manière. Un nouvel échange a eu lieu il y a deux ans, les Atlas wallons servant cette fois-ci d'exemple. «*Les Français ont lancé un groupe de réflexion pour l'actualisation de leurs atlas afin de développer une méthodologie commune à tous les volumes. Nous leur avons présenté notre expérience et notre démarche. Leur méthodologie s'inspire de la nôtre mais elle a été adaptée car ils restent contraints par la publication à l'échelle des départements tandis que nous travaillons à l'échelle des ensembles paysagers, ce qui offre une plus grande cohérence paysagère.*»



La collection des Atlas des paysages de Wallonie. Chaque tome présente un ensemble paysager (parfois deux).

En gris, le long ensemble paysager de la Vallée mosane, à paraître.

Les cinq volumes déjà parus ainsi que le sixième à venir couvrent au total 57 % du territoire wallon.

² «*Les territoires paysagers de Wallonie*» (2004), sous la dir. de C. Feltz, Études et documents CPDT, 4, Namur. La publication peut être téléchargée sur notre site: <http://cpdt.wallonie.be/publications/les-archives/les-archives-7>.

³ Claire Neuray est membre du Comité d'Accompagnement de la recherche et Maître assistante à la Haute École Lucia de Brouckère. Elle était auparavant chercheuse dans l'équipe fondatrice de l'Atlas.

urbaines côtoient des îles sur le fleuve. Les deux éléments se juxtaposent sans cesse.» L'aspect touristique est également important, dans la partie amont de la vallée mais aussi à travers les villes touristiques...

A quoi servent les Atlas des Paysages ?

Les Atlas sont un outil de compréhension et de connaissance des paysages, de sensibilisation et de gestion. Marc Clignez⁴ confirme : «*Les Atlas sont précieux car ils fournissent une multitude d'informations adaptées à la diversité des échelles auxquelles il convient de considérer les territoires et les paysages confrontés aux pressions et enjeux contemporains.*» Ils sont accessibles à un large public, depuis le simple citoyen curieux ou amoureux de sa région jusqu'aux décideurs politiques, en passant par les acteurs associatifs. Mais à quoi servent-ils ? Voici quelques-uns de leurs usages.

Acteurs locaux et citoyens

La population locale est généralement heureuse de retrouver sa commune, sa région dans l'Atlas. Certaines bibliothèques communales le proposent d'ailleurs dans leur catalogue.

La journée «Nos paysages, un placement pour demain?» du 4 juin 2015 organisée par la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne, conjointement avec les chercheurs de l'Atlas des paysages sur l'Ardenne centrale, est un exemple de prise en main plus collective de l'Atlas. Les chercheurs expliquent : «*Différents acteurs locaux s'étaient appropriés et présentaient eux-mêmes des parties de l'Atlas, comment ils l'utilisaient et ce que cela permettait de faire par rapport à leurs préoccupations.*» La journée a regroupé une septantaine de personnes, travaillant dans les communes, dans des bureaux d'architectes, au Département de la Nature et des Forêts, dans les



A Herstal, en région liégeoise, une étroite bande de terre parcourue par une voie ferrée industrielle sépare la Meuse et le Canal Albert.

Parcs naturels, les Contrats rivière, les Groupes d'Action Locale, les Commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de la mobilité, ainsi que des citoyens intéressés.

Bureaux d'études

Les Atlas ont pris leur place dans les études d'aménagement du territoire, notamment dans les Schémas de structure, les autres plans communaux ou encore les études d'incidence. Claire Neuray³ précise : «*L'Atlas est un ouvrage régulièrement cité et utilisé dans les rapports. Il est devenu une référence de qualité, ou en tout cas reconnue, dans le cadre des missions que les bureaux d'études doivent remplir et dans lesquelles le paysage intervient...*»

Les bureaux d'études utilisent la carte des territoires paysagers et les Atlas pour situer le territoire sur lequel ils travaillent. «*Ces documents ont remplacé la carte agro-géographique qui servait auparavant de cadre.*»

Quand l'Atlas existe pour la zone concernée, il permet aussi de la situer par rapport à l'aire paysagère dans laquelle elle se situe. Un chercheur ajoute : «*C'est surtout le découpage en aires paysagères qui les intéresse. Cela permet d'évaluer si le territoire qu'ils étudient correspond aux caractéristiques mises en évidence. Mais aussi de prendre en*

compte les enjeux, les recommandations...» La troisième partie des Atlas propose en effet une découverte des éléments qui caractérisent les paysages plus locaux ainsi que les enjeux qui découlent de ces observations. Ils sont complétés d'objectifs paysagers et de pistes d'actions qui relèvent de la protection, de la gestion ou de l'aménagement.

Patrimoine

Marc Clignez, membre de la Chambre provinciale de Liège de la Commission Royale des Monuments, sites et fouilles, explique l'intérêt des Atlas pour ce qui concerne le patrimoine : «*Il est important de contextualiser tout monument ou/et site sur lequel on est interrogé, que ce soit dans le cadre d'une procédure de classement ou de remise d'avis sur un projet, aux échelles des aires paysagères avant de considérer celle de l'unité paysagère dans laquelle se situe le site ou le monument.*»

Parc naturels, Groupes d'Action Locale...

La Plateforme paysage en Wallonie, développée au sein de la DGO4⁵ est un lieu de rencontre et d'échanges entre les différents acteurs impliqués dans des démarches d'études, de gestion et de valorisation des paysages (dont les

⁴ Marc Clignez, Professeur à la Haute École Charlemagne, enseignant dans le Master architecte paysagiste coorganisé par Gembloux Agrobiotech (ULg), la Faculté d'architecture de l'ULB et la Haute École Charlemagne, représente la Commission Royale des Monuments, sites et fouilles dans le Comité d'Accompagnement de la recherche.

⁵ Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie du Service Public de Wallonie.

Parcs naturels, les Groupes d'Action Locale...). La CPDT, avec les Atlas des Paysages, alimente les méthodes et les savoir-faire des structures en présence. L'intérêt paysager est en effet une composante importante dans la gestion des Parcs naturels. Les chercheurs ajoutent : *«Les Parcs naturels concernés par des territoires non couverts sont demandeurs de la parution des Atlas les concernant.»* Marc Clignez observe que l'Atlas des Paysages est particulièrement adapté et utile à l'échelle de la gestion des parcs naturels, *«à la fois en matière de réflexion et d'action sur le territoire et de communication avec les élus, les administrations et les citoyens.»*

Gestionnaires des espaces ruraux : agriculture, forêts, espaces verts...

Arnaud Stas⁶, à la Direction des Espaces Verts de la DGO3, insiste sur les descriptions des régions traitées, les forces et faiblesses ainsi que les recommandations spécifiques formulées dans les Atlas. *«Ces recommandations devraient servir de base pour des projets de plantations, de sauvegarde, d'avis sur permis, de restauration, d'orientation. Les Atlas servent pour la Direction des Espaces verts (avis sur permis). Ils pourraient servir à d'autres directions de la DGO3 et pour cela ils ont été distribués dans ces directions.»*

Par ailleurs, il a créé au sein de la DGO3, suite à sa représentation auprès du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du Paysage, un «Groupe de travail Paysage» qui a pour objectif de rendre transversal les actions entreprises pour restaurer, protéger ou sensibiliser au Paysage et faire le lien entre les actions de la DGO3 et celles de la Convention Européenne. Un de ses objectifs écrits est de *«proposer au Comité de Direction des actions prioritaires à mettre en œuvre en fonction des recommanda-*

tions des Atlas des paysages, réalisés par la CPDT.»

Les Atlas constituent un outil précieux pour les **forestiers**, utilisés notamment lors de l'élaboration des plans d'aménagement, mais aussi pour le **monde agricole**. Alain Le Roi⁷ y voit un intérêt pour la compréhension des paysages et les pressions pouvant s'effectuer sur ceux-ci. *«J'ai contribué à la mise en place d'un réseau de conseillers œuvrant en collaboration avec le monde agricole sur les différentes thématiques environnementales. Les conseils qu'ils donnent nécessitent de très bonnes connaissances techniques, agronomiques, environnementales... La lecture des Atlas des paysages leur permet d'approfondir leurs connaissances des changements paysagers inhérents au monde agricole, et ce à une échelle dépassant le cadre de la parcelle ou de l'exploitation agricole.»* Les Atlas permettent donc aux agents d'encadrement de mieux intégrer la dimension paysagère et ses évolutions.

Enseignants

Les enseignants constituent un public particulièrement intéressé. Ils sont nombreux à utiliser l'Atlas comme outil pédagogique, tant dans l'enseignement secondaire que dans le supérieur. Marc Clignez, qui enseigne à la Haute École Charlemagne, les utilise et cite en exemple : *«A l'occasion d'ateliers pluridisciplinaires programmés dans le cadre d'un Master ingénieur industriels, orientation environnement, les Atlas constituent le socle des analyses territoriales. A l'occasion de lectures plurielles du paysage réalisées dans le cadre du Master Architecte paysagiste⁸, les Atlas sont souvent le premier document ressource consulté lors d'ateliers spécialisés.»*

Les possibilités d'exploitation pédagogique sont nombreuses, comme l'a montré la présentation des Atlas des Paysages⁹ à la Belgian Geography Day, qui s'est tenue le 14 novembre 2015 à la VUB. Marie-Françoise Godart précise : *«Certains venaient découvrir les Atlas, d'autres les utilisaient déjà et venaient étoffer les possibilités d'exploitation. Un professeur disait qu'il travaillait avec celui d'une autre région en attendant la sortie d'un Atlas de sa région.»* Tous les enseignants présents, francophones mais également flamands, ont exprimé leur intérêt pour la richesse de l'iconographie et la variété des documents.

La première partie de la présentation a mis en évidence tout ce qui concerne le paysage dans les programmes de géographie de l'enseignement secondaire, en distinguant les compétences selon les degrés (1^e, 2^e et 3^e degrés) et les types de réseaux. La deuxième partie a expliqué la logique et le contenu des Atlas. La mise en lien de ces deux parties a dégagé toute une série de pistes d'exploitation pour l'enseignant du secondaire.

Mais est-il possible d'exploiter les parties de l'Atlas portant sur les enjeux paysagers? Claire Neuray, qui enseigne à la Haute Ecole Lucia de Brouckère, formant des bacheliers en gestion de l'environnement urbain, en architecture des jardins et du paysage et en tourisme, répond à mon interrogation : *«Bien sûr! On peut aussi introduire les enjeux, les objectifs et les pistes d'action dans les cours, pour la formation mais aussi dans l'idée de préparer les étudiants à être des citoyens responsables.»*

Ne doutons pas que le volume n°6 des Atlas, consacré à l'ensemble paysager de la Vallée de la Meuse, sera d'une aussi grande utilité.

⁶ Arnaud Stas est Directeur a.i. de la Direction des Espaces verts (Département de la Ruralité et des Cours d'eau) de la DGO3 (DG Agriculture, Ressources naturelles et Environnement) du SPW. Il est aussi le représentant de la DGO3 auprès du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du Paysage.

⁷ Alain Le Roi est membre du Comité d'Accompagnement de la recherche. Il est Expert contractuel, attaché à la Cellule Intégration Agriculture-Environnement de la DGO3. La Cellule est hébergée au Département de l'Environnement et de l'Eau et collabore avec l'ensemble des Départements dans les domaines précités.

⁸ Coorganisé par Gembloux Agrobiotech (ULg), la Faculté d'architecture de l'ULB et la Haute École Charlemagne.

⁹ Par Anne Dubreucq (titulaire à l'ULB des cours de «didactique de la géographie» et de «géographie du secondaire» et responsable de l'encadrement des stages et du CAPAES), Marie-Françoise Godart et Claire Neuray. Vous pouvez trouver la présentation à l'adresse http://zekollari.be/BGD/Atlas_Paysages_F.pdf

© D. Van Acker, SPW (Beez en 2006)

Méthode pour juger de la pertinence d'une nouvelle zone d'extraction au plan de secteur ?

La Wallonie est couverte par vingt-trois plans de secteur, adoptés entre 1977 et 1987. Ils définissent les affectations du sol, dont les zones d'extraction (aptées à recevoir des carrières), et ont valeur réglementaire. Pour ouvrir une nouvelle carrière ou pour étendre son activité, les carriers doivent faire une demande de révision du plan de secteur en vue d'une inscription en zone d'extraction. Toute révision doit suivre les procédures prévues par le CWATUP et bientôt par le CoDT¹.

La recherche, intitulée « méthode pour la révision des plans de secteur : zones d'extraction » a pour objet d'**établir une démarche** permettant d'objectiver, du point de vue socio-économique, les demandes de révision de plan de secteur pour l'inscription d'une zone d'extraction. Lorsqu'un carrier introduit une demande de modification de plan de secteur, l'administration a besoin d'une méthode pour examiner le dossier et juger si la demande est pertinente. Les chercheurs² expliquent : « Elle voudrait réagir sur base d'une vision globale et non au cas par cas. Pour cela, elle a besoin d'une méthode qui pose les bonnes questions et détermine les informations lui permettant de juger si la nouvelle exploitation respecte bien l'article premier du CWATUP, c'est-à-dire si elle répond aux besoins sociaux et économiques de la collectivité. » La recherche devrait déboucher sur la réalisation d'un **vade-mecum**, un outil pratique et didactique qui sera destiné dans un premier temps aux fonctionnaires puis diffusé à tout utilisateur potentiel.

L'article premier du CWATUP précise que le territoire wallon est un patrimoine commun de ses habitants et que la Wallonie rencontre de manière durable les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux **de la collectivité**. « *Lorsqu'un carrier introduit une demande impliquant une nouvelle zone d'extraction, l'administration wallonne doit donc se demander s'il est vraiment opportun d'exploiter cette ressource, de le faire à cet endroit du territoire et à ce moment, et cela au regard des besoins de la collectivité.* »

Des révisions de plan de secteur font l'objet de contestations de la part de la population, qui se traduisent par des réclamations lors des enquêtes publiques ou par des recours en annulation introduits devant le Conseil d'État au motif que l'inscription des nouvelles zones d'extraction vise l'intérêt particulier du carrier et non l'intérêt de la collectivité. La méthode doit donc permettre à l'administration de s'assurer de l'intérêt de l'exploitation pour **l'économie wallonne**

dans son ensemble et ainsi **garantir la sécurité juridique** des révisions de plans de secteur qui sont adoptées.



Exemple : révision du Plan de secteur de Tournai – Leuze – Péruwelz en vue de l'inscription d'une zone d'extraction (*en hachuré*) destinée à permettre l'exploitation d'un nouveau gisement de calcaire en rive gauche de l'Escaut, sur le territoire des communes d'Antoing et de Tournai (2011).

¹ Le CWATUP, le Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, bientôt remplacé par le CoDT, le Code du Développement Territorial.

² Les chercheurs de cette étude sont E. Castiau, T. Goosse, M. Haine, A. Leclercq, F. Quadu sous la direction de M.-F. Godart.

L'expérience de nos voisins

Une partie de la recherche est consacrée à l'étude comparative des législations d'aménagement du territoire et des procédures mises en place dans les régions voisines de la Wallonie afin d'y repérer des éléments qui peuvent alimenter la réflexion et d'identifier des procédures qui pourraient être transposables à la Wallonie. Les chercheurs se sont intéressés aux situations de la Flandre, de la Province de Limbourg aux Pays-Bas, des Länder de Rhénanie-du-Nord-Wesphalie et de Rhénanie-Palatinat en Allemagne et de la France. *«Nous cherchons à déterminer s'il existe une méthode et laquelle. Sur quelles bases donnent-ils un accord? Existe-t-il une ou des procédures d'arbitrage? Un plan stratégique? Ont-ils des critères quantitatifs et qualitatifs sur lesquels fonder leur décision? L'analyse est en cours, mais nous avons déjà des éléments intéressants qui s'en dégagent: un monitoring en Rhénanie-du-Nord-Wesphalie, en Allemagne, et une phase de concertation préalable dans la Province de Limbourg, aux Pays-Bas.»*

En Allemagne, la planification met en œuvre des zones de réserve, situées sur des gisements exploitables à long terme et, au sein de celles-ci, des zones d'extraction sensées assurer l'approvisionnement de l'industrie et de la population

de la région à moyen terme. Les responsables régionaux de la planification sont ensuite libres d'appliquer leurs méthodes et critères pour évaluer les besoins de la région.

La Rhénanie-du-Nord-Wesphalie a développé un monitoring des activités extractives sur son territoire, actuellement limité aux roches meubles, basé sur l'exploitation périodique de photos aériennes. Ce monitoring fournit des informations précises et régulières sur le développement des activités d'extraction et sur les stocks disponibles de matières premières sur le territoire. Il permet de faire des prévisions en termes de durée d'approvisionnement. *«C'est le service de géologie du Land, qui est l'un des services du Ministère de l'Économie, des Classes moyennes et de l'Énergie, qui gère le monitoring. Ce service, très actif, utilise les photos aériennes ainsi que les données géologiques locales. Les cartes localisent la position des différents gisements et donnent des informations sur leur étendue et leur profondeur ainsi que sur la présence de gisements intercalaires.»*

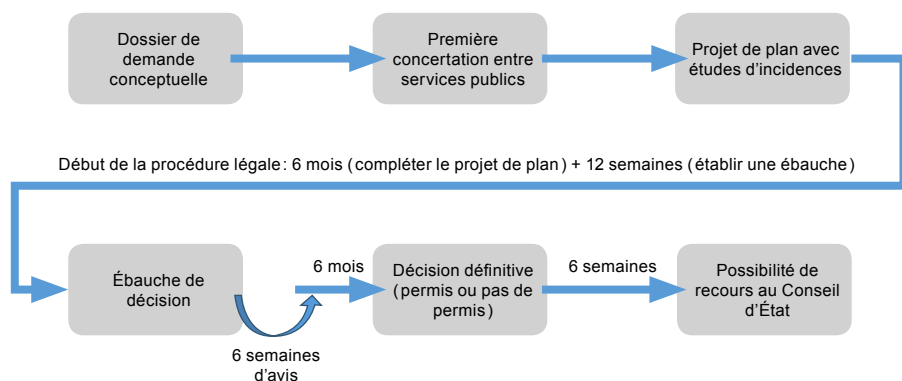
Les Pays-Bas ont changé de politique et appliquent une politique de dérégulation de la production, sauf en ce qui concerne les matières premières rares qui nécessitent une attention particulière. Les décisions reviennent donc aux provinces, qui

accordent ou non les permis et décident d'utiliser ou non les informations du service géologique.

La Province de Limbourg recourt à un processus de consultation préalable à la demande de permis qui prend en compte les intérêts à valeur positive pour la société. Cette première concertation entre services de la province (nature, permis, espace, culture, affaire juridique, mobilité) et diverses instances publiques permet d'avoir un premier avis sur le projet et sur les études d'incidence à entreprendre pour pouvoir lancer une demande définitive. Le processus légal s'enclenche alors. *«Ils ne se penchent pas seulement sur la plus-value économique mais se concentrent essentiellement sur ce que le projet pourrait apporter comme plus-value multifonctionnelle à la société. Ils pensent surtout à des projets de réaménagement post-extraction comme les zones récréatives, naturelles, socio-culturelles ou de gestion de l'eau.»* La Province impose aux demandeurs des normes et règles à respecter afin d'atteindre des objectifs essentiellement sociaux, culturels, environnementaux et hydrologiques et accorde de l'importance aux projets post-extraction ayant une valeur positive pour la société. *«Des demandes ont été refusées car le dossier pour le projet de réaménagement n'était pas assez complet. La décision n'est pas uniquement fondée sur le volet socio-économique, d'autres intérêts sont jugés suffisamment forts pour être pris en compte.»*

Les besoins socio-économiques de la collectivité?

Actuellement, l'administration manque d'outils pour objectiver les besoins en ressources du sous-sol wallon. C'est qu'estimer les besoins socio-économiques de la collectivité est particulièrement complexe. Certains produits, qui ont peu de valeur ajoutée et dont le coût du transport est donc trop élevé, doivent plutôt être exploités sur place. *«Mais peut-être, peuvent-ils être remplacés par*



La procédure mise en place dans la province de Limbourg, aux Pays-Bas, pour l'obtention d'un permis d'extraction.

d'autres matériaux? Dans d'autres cas, on doit se demander: a-t-on réellement besoin d'exploiter cette ressource en Wallonie? Quel volume d'emploi l'exploitation de la ressource va-t-elle générer en Wallonie, dans les industries utilisatrices implantées en Wallonie? Quels sont les avantages socio-économiques pour la Wallonie dans son ensemble?»

Les chercheurs analysent quelques dossiers de révision, depuis la demande de révision jusqu'à la décision finale, afin de prendre connaissance des arguments qui ont été développés dans ceux-ci pour affirmer que le projet rencontre bien les besoins socio-économiques de la collectivité. *«Nous avons pris des dossiers très différents, avec différents matériaux du sous-sol et différentes tailles d'explo-*

tants. L'argumentaire présenté pour la révision du plan de secteur ne sera en effet pas le même selon qu'il s'agit de roches d'usage courant ou de roches nobles, selon qu'il s'agit d'un petit carrier local ou de grands groupes internationaux.»

Les chercheurs examinent également la jurisprudence concernant les motivations de révision de plan de secteur pour une zone d'extraction. Ils recherchent dans les avis du Conseil d'État et dans les rapports des auditeurs les vulnérabilités juridiques. *«Nous étudions une quinzaine de cas. Les auditeurs qui instruisaient les dossiers ont avancé des arguments dans leur rapport qui auraient permis de casser la demande de modification sur base de ces justifications. Nous relevons tout ce*

qui constitue des faiblesses afin de déterminer quels sont les éléments à prendre en compte pour renforcer la solidité des dossiers.»

Des synergies existent entre cette recherche et celle portant sur l'analyse contextuelle du Schéma de Développement du Territoire (SDT). Une partie de cette étude porte en effet sur l'exploitation du sous-sol, comme c'était le cas dans le Diagnostic du SDER. *«Nous pouvons alimenter, à partir de notre benchmarking, la partie de l'analyse ayant trait à la place de la Wallonie par rapport à ses voisins. Et peut-être que certains éléments issus de la recherche pourront être utilisés dans le SDT, qui est un document stratégique.»*



Carrières de craie à Obourg (Mons). La roche extraite alimente les cimenteries implantées à proximité.



Pierre Neri



Pierre Neri possède une licence (maîtrise) en Sciences géographiques (UCL, 2005). Il détient également un Diplôme d'études spécialisées (DES) en gestion des transports (Centre Interuniversitaire d'Étude de la Mobilité, Bruxelles, 2006).

Pierre a travaillé en tant que chercheur au sein de la CPDT entre 2006 et 2014. Il a rejoint, depuis septembre 2014, la DGO6, la Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche du Service Public de Wallonie.

mobilité, transport des personnes et occupation du sol), sur la délimitation des régions agricoles avec handicap naturel en Wallonie ainsi que sur le plan de secteur durable.»

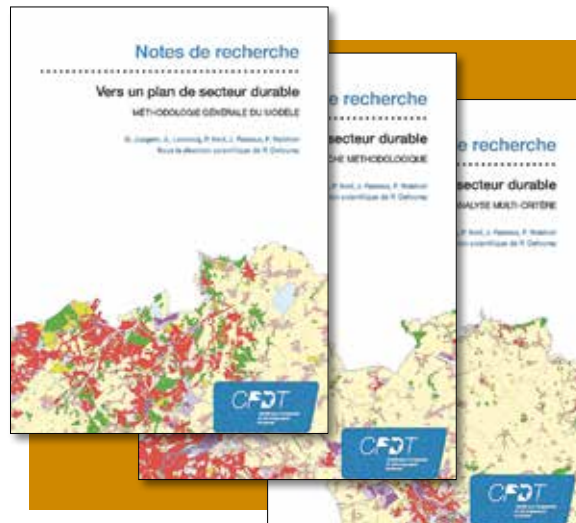
Parmi toutes les recherches de la CPDT auxquelles il a participé, Pierre retient surtout celles de l'Observatoire du développement territorial dans lesquelles il s'est investi pendant trois ans. «*Nous avons étudié l'évolution de l'occupation du sol à partir des données du Cadastre. Le travail a notamment débouché sur des fiches d'affectation et d'occupation du sol pour la Wallonie et pour chacune des communes wallonnes.*» Ces fiches et cartes¹ constituent des clés d'interprétation et des outils d'évaluation pour les communes en vue d'un développement territorial durable: connaître l'occupation du sol pour mieux comprendre

La Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) a été créée en mai 1998 par le Gouvernement wallon. Plate-forme multidisciplinaire de recherches, de formation et d'échanges, elle rassemble des chercheurs des universités de Bruxelles, Liège et Louvain-la-Neuve. Elle est aussi une pépinière de talents, qui s'en vont ensuite renforcer les administrations et les lieux de réflexion pour le développement territorial de la Wallonie.

résidentielle en Wallonie puis sur l'évaluation des besoins en matière de zones d'activités économique. Par la suite, j'ai également travaillé sur l'évolution de l'occupation du sol, sur l'identification des zones les plus appropriées pour l'implantation de réseaux de chaleur, sur l'actualisation du diagnostic territorial du SDER (pour les parties défi

De la CPDT...

Pierre Neri a suivi ce parcours. Il est aujourd'hui Attaché géographe à la DIC, la Direction des Implantations Commerciales de la DGO6 du Service Public de Wallonie. Mais avant cela, il a travaillé pendant huit ans pour la CPDT au sein de laquelle il a développé ses compétences et ses connaissances. Pierre explique: «*J'ai été engagé au CREAT en mai 2006 pour la CPDT. Les premières recherches dans lesquelles j'ai été intégré portaient sur l'économie*



Les Notes de recherche intitulées «Vers un plan de secteur durable», n°58 (méthodologie générale du modèle), 59 (l'offre en logement) et 61 (indice de durabilité résidentielle), présentent la recherche menée par la CPDT qui avait pour objectif d'élaborer une méthode pour déterminer les zones qui pourront répondre aux besoins en logement pour les quinze prochaines années.

¹ Ces fiches sont téléchargeables sur notre site <http://cpdt.wallonie.be/ressources/occupation-et-affectation-du-sol>.

le territoire et connaître l'affectation réglementaire du sol pour mieux organiser le territoire.

Pierre a également apprécié le travail sur l'étude méthodologique pour l'élaboration d'un plan de secteur durable. *«Dans l'expertise plan de secteur durable, nous avons élaboré un modèle croisant la situation de fait et la situation de droit. Il s'agissait de voir ce qui était occupé et ce qui restait comme potentiel foncier puis, en tenant compte des perspectives démographiques, de déterminer où pouvaient loger les futurs habitants. Dans les recherches précédentes, j'avais récolté de nombreuses données cartographiques de contraintes et de potentialités territoriales. Cette étude était une application de tout ce que j'avais réuni au cours du temps.»*

... à l'administration wallonne

Pierre a quitté la CPDT à la fin août 2014 pour rejoindre l'administration wallonne, et plus précisément la Direction des Implantations Commerciales de la DGO6. La DIC est une toute nouvelle cellule qui a été créée suite à la sixième réforme de l'État et du transfert des compétences du fédéral au régional. *«Les régions ont dû mettre en place des ressources aux niveaux administratif et juridique. Un décret wallon, relatif aux implantations commerciales, a été réalisé. Il est entré en vigueur le 1er juin 2015. Quand je suis arrivé à la DIC, au 1er septembre 2014, il s'agissait de prendre en main le nouveau texte avant qu'il ne soit d'application.»*

Avant ce décret, il revenait aux communes de délivrer les permis pour les commerces. Avec celui-ci, pour les commerces d'une superficie supérieure à 2.500 m² c'est la Région qui prend la décision et octroie le PIC, le Permis d'Implantation Commerciale, ou le PI, le Permis Intégré, quand le demandeur a besoin d'un PU, Permis d'Urbanisme (DGO4), et d'un PE, Permis d'Environ-

nement (DGO3). *«Nous avons un outil informatique appelé LOGIC, "Localisation et gestion des implantations commerciales", pour aider à l'évaluation. Le demandeur d'un permis doit s'encoder sur le site pour introduire sa demande, localiser sa parcelle et argumenter selon les quatre critères défini dans le décret.»*

La DIC reçoit le dossier, regarde s'il est complet, lance les procédures d'enquête publique sur la commune d'implantation, récolte les avis des instances consultées puis prend sa décision. Elle compte neuf personnes, dont quatre agents traitants, et couvre toute la Wallonie. *«En y entrant, j'ai dû combler mon manque de connaissances juridiques, mais j'avais par contre développé des compétences au sein de la CPDT. A travers la CPDT, on connaît la structure de l'administration et on rencontre des personnes. Je vois aussi le lien entre les besoins de l'administration et ce que peuvent fournir les recherches. En tant que chercheur, on recherche des données, on approfondit les calculs... Aujourd'hui je vois le côté de l'administration : limitée par les délais, elle a moins le temps d'ap-*

profondir, il faut aller vite. Avant, je venais présenter les travaux à l'administration, maintenant je me retrouve de l'autre côté.»

Pierre a gardé des contacts avec la CPDT, en particulier avec d'anciens collègues. Il rencontre aussi certains des CATUs (Conseillers communaux en aménagement du territoire et en urbanisme) qui ont suivi les formations à la CPDT, lors de ses visites dans les communes. Il va de temps en temps consulter le site internet, par curiosité, par exemple pour y découvrir le nouveau programme de recherches. Il existe aussi des contacts en vue d'une collaboration de travail. *«J'ai ainsi déjà participé à la première réunion du Groupe de travail CPDT sur la thématique "Economie" dans le cadre de l'analyse contextuelle en vue de l'élaboration du Schéma de Développement Territorial wallon.»*

Pierre conclut en annonçant sa présence au prochain colloque de la CPDT : *«J'espérais y aller l'an passé, mais il n'y en a pas eu. Je viendrai à celui qui aura lieu cette année, en novembre.»*



Couverture du Schéma Régional de Développement Commercial (SRDC) adopté par le Gouvernement wallon le 27 novembre 2014.



Notes de Recherche

Les Notes de Recherche synthétisent l'état d'une recherche, sa méthode, l'un ou l'autre de ses axes ou même certains résultats ponctuels. A la suite de celles que nous vous avons présentées dans la Lettre de la CPDT précédente, voici encore quelques Notes issues des études menées au cours de la subvention 2014 – 2015.

Les notes de Recherches sont toutes consultables et téléchargeables gratuitement sur le site de la CPDT: <http://cpdt.wallonie.be/publications#filter=.notesde-recherche>

Note de recherche 65, «Les défis des espaces ruraux: analyse de dix dynamiques». Mettre en évidence les atouts des espaces ruraux et encadrer les retombées de l'arrivée de nouveaux résidents, nouveau défi pour les politiques, ne peut se faire qu'en ayant une approche intégrée et multisectorielle de l'espace rural, prenant en compte tous les acteurs du territoire. Pour ce faire, le Gouvernement wallon a confié à la CPDT une étude sur les défis des espaces ruraux. La Note de Recherche, qui en résume les résultats, présente dix dynamiques et leurs enjeux. Elle se conclut sur le fait qu'il n'existe pas une mais bien DES ruralités nécessitant des politiques différenciées et appelant des réponses locales. Il apparaît aussi que la dynamique d'attractivité résidentielle des zones rurales est l'un de leurs principaux moteurs de développement. Ce qui questionne l'idée de ville dense, présentée comme seul espace légitime. La Wallonie rurale a longtemps été considérée comme le «négatif» de l'espace urbain, réduisant sa prise en compte à une vision simpliste, erronée et unique de ses atouts et difficultés. L'étude va à l'encontre de cette lecture obsolète et propose une série de recommandations afin de reconsidérer les spécificités des

espaces ruraux, d'y favoriser la qualité de vie et leur participation au rayonnement de la Wallonie.

Note de recherche 66, «Le foncier agricole face à l'artificialisation des terres en Wallonie». Chaque année, un peu plus de 1 500 hectares de terres agricoles sont artificialisés. Même si le rythme semble se ralentir au cours de la dernière décennie, près de 55 000 hectares de terres agricoles situés en zone d'habitat ne bénéficient d'aucune protection juridique contre l'urbanisation qui les menace. La raréfaction des terres agricoles a pour conséquence la spéculation mais aussi le risque de ne plus pouvoir remplir les multiples rôles qu'on en attend: production alimentaire, développement de l'agro-tourisme, préservation de la biodiversité, lutte contre les inondations et l'érosion des sols, protection des paysages, production d'énergie renouvelable...

La Note de Recherche approfondit l'une des dix dynamiques de la recherche «Les défis des espaces ruraux». Elle tente de localiser et quantifier la perte des terres qui ne sont pas situées en zone agricole au sens strict mais qui sont utilisées à des fins de production par les agriculteurs et font donc partie de la SAU, la surface agricole utile. Après l'analyse croisée des données issues du Cadastre et des données relatives à la SAU puis la production d'une série d'indicateurs, la Note se conclut sur la nécessité d'in-

verser la vision territoriale actuelle, qui veut qu'on évalue les besoins territoriaux en termes résidentiels ou économiques et qu'on ne considère la zone agricole que comme un espace dont il faut limiter les pertes.

Note de recherche 67, «Bruxelles: constat des dynamiques actuelles pour la Wallonie». Démographie, urbanisation, mobilité, économie... comment les dynamiques bruxelloises impactent-elles l'arrière-pays de Bruxelles et plus particulièrement la partie wallonne de celui-ci? Comment la Wallonie peut-elle capter le bénéfice de ces dynamiques? La Note de Recherche, issue de la recherche CPDT «Coopération transfrontalière», n'a pas la prétention d'établir un diagnostic complet et approfondi des dynamiques bruxelloises, mais bien de mettre en évidence les processus majeurs ayant un impact sur la Wallonie. Ce diagnostic doit permettre de soutenir l'aide à la décision et d'établir des stratégies territoriales positionnant mieux la Wallonie dans la dynamique métropolitaine bruxelloise.

A défaut de pouvoir s'appuyer sur une aire métropolitaine institutionnellement reconnue, l'analyse est réalisée à l'échelle de la zone RER. Elle porte sur la structure démographique, le foncier, l'occupation du sol, l'affectation du sol, les prix de l'immobilier, la structuration des réseaux de communication et les flux de mobilité, l'économie et l'emploi.